

SESSION des 14, 15 et 16 décembre 2011

Sheila Mc CARRON — au nom du groupe socialiste, écologiste et apparentés

Modalités d'application des nouvelles orientations de la politique
régionale agricole et de développement rural

Projet Stratégique Agricole et Développement Rural [PSADER]

**« Monsieur le Président,
Monsieur le Vice-président,
Cher-e-s collègues,**

Je voudrais intervenir sur le troisième volet, nos Plans Stratégiques Agricoles et de Développement Rural (PSADER).

Vous le savez, les PSADER existent depuis 2005, alors quoi de neuf ? Quatre nouvelles priorités avec 3 objectifs majeurs.

Les priorités sont : C comme Contractualisation, A comme Autonomie, P comme Proximité, et E comme Eco-responsabilité (ou CAPE).

Et les objectifs pour les territoires sont :

- la garantie des équilibres
- le développement de la valeur ajoutée.

Jusqu'ici, soyons honnêtes, certains territoires arrivaient en comité d'avis avec un programme d'actions qui ressemblait à une espèce de lettre au Père Noël (bon, c'est d'actualité) de dépenses éligibles. Maintenant nous souhaitons passer à une logique de projets qui sont évalués au crible du CAPE, plus étroitement liés à nos politiques de filières, notamment en ce qui concerne les équipements structurants, à l'échelle d'un ou de plusieurs territoires, tels que les abattoirs ou l'hydraulique agricole dont ont parlé mes collègues.

Le tableau que vous voyez dans le maigre croise donc ces trois objectifs PSADER et les objectifs transversaux de notre politique régionale en matière d'agriculture et de développement rural.

Comment y arriver ?

En conditionnant davantage l'enveloppe attribuée au territoire en fonction de la qualité de son projet. L'enveloppe tiendra compte de l'intégration des objectifs C-A-P et E. Elle valorisera la qualité des actions programmées pour soutenir notre politique forêt-bois, et l'ambition (quantifiée !) des actions sur le foncier agricole.

En plus de l'eau et des abattoirs, nous favoriserons des projets structurants pour développer les filières locales, nous impliquerons les acteurs professionnels en matière d'installation et de transmission. Nous intégrerons un certain nombre de projets individuels, jusqu'à 20% du total. Et enfin, pour vraiment rester sur du structurant, nous limiterons à 50% la proportion des crédits consacrés au fonctionnement.

Pour conclure, ce nouveau départ permettra à la Région d'avoir un vrai effet de levier, et d'appuyer par le volet agricole et rural un certain nombre d'autres politiques (foncière et économique par exemple). De plus, il permettra à nos territoires de construire ou développer leur projet et leur identité.

C'est en tout cas le CAP(E) que nous fixons aujourd'hui en votant cette délibération. »